ID: 074-217403120-20240725-D2024_45-DE





Délibération du conseil municipal du 25 juillet 2024 - N°D2024 45

Publiée sur le site internet de la commune le : 30 juillet 2024 MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal: 17 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents: 12 Quorum atteint Absents: 7

Dont 2 absents ayant donné pouvoir :

LAURENSON David ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants: 14

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSON David		X	SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda		X	SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen		X	DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUD Denis	X							

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, lors de la séance du conseil municipal du 27 juin 2024, la lecture d'un mail du jeune Vougerot Eliott JACQUEMOUD, licencié au ski-club des Carroz, sollicitant la municipalité de son soutien financier pour la saison à venir et qu'il a été décidé que cette demande serait à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- ACCEPTE le versement de la somme de 1 500 € sur l'exercice 2024 au jeune Vougerot Eliott JACQUEMOUD correspondant à une subvention exceptionnelle afin de le soutenir dans son projet sportif de haut niveau en ski alpin pour la saison à venir.
- AUTORISE le Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent à la présente décision.

- DEMANDE que soit apposé sur son casque, le logo de Vougy.

La secrétaire de séance,

Le Maire.

MASSAROTTI Yves